



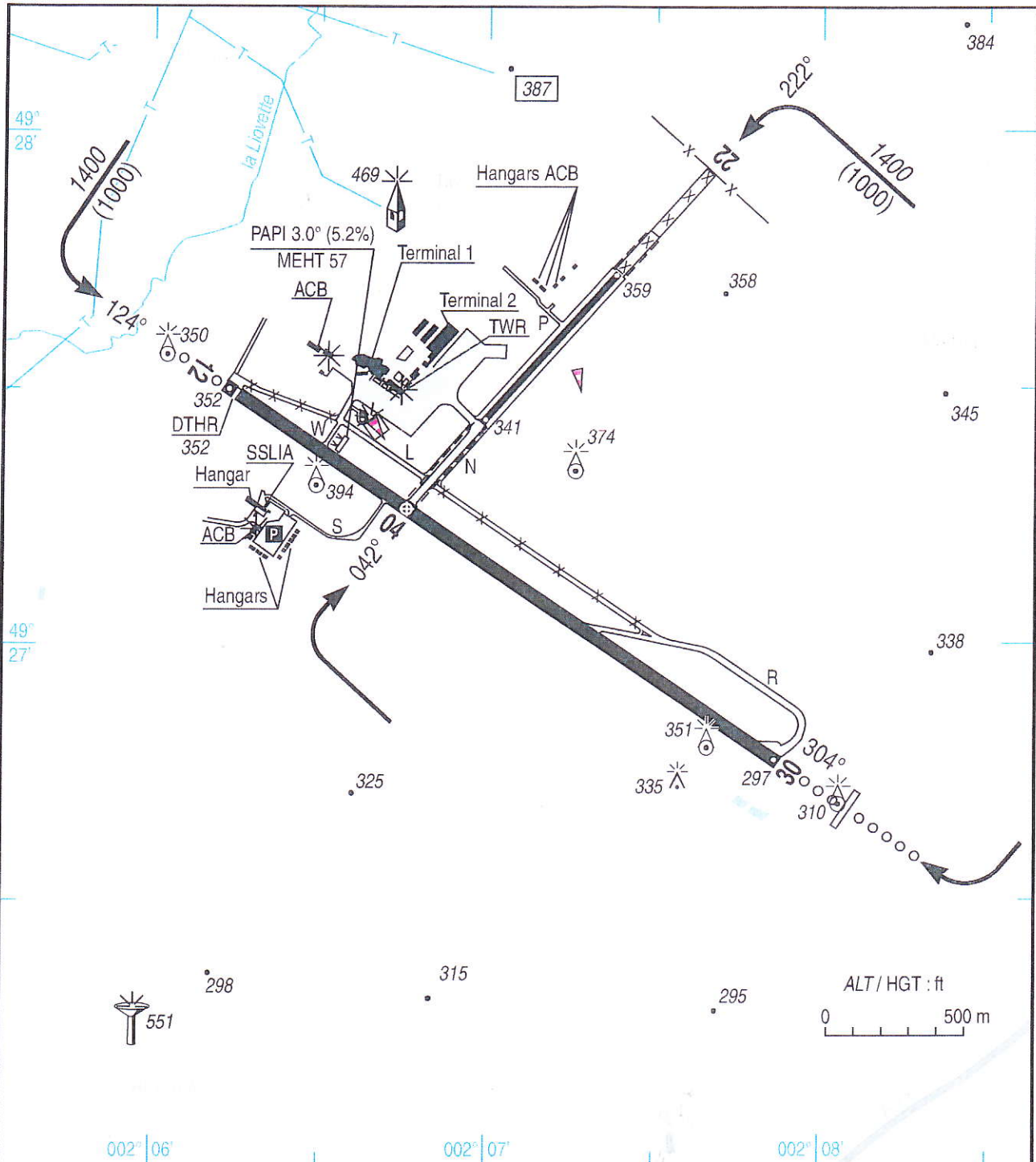
ANNEXE 1

CARTES AERONAUTIQUES

BEAUVAIS TILLE
AD2 LFOB ATT 01

ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing

30 JUN 11



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
12 30	124 304	2430 x 45	Revêtue Paved	45 F/C/W/T	2430 2430	2430 2430	2386 2430
04 22	042 222	708 x 25	Revêtue Paved	5.7 t	900 1105	708 1105	708 708

Aides lumineuses :

HI ligne APCH RWY 12/30
HI RWY 12 / 30

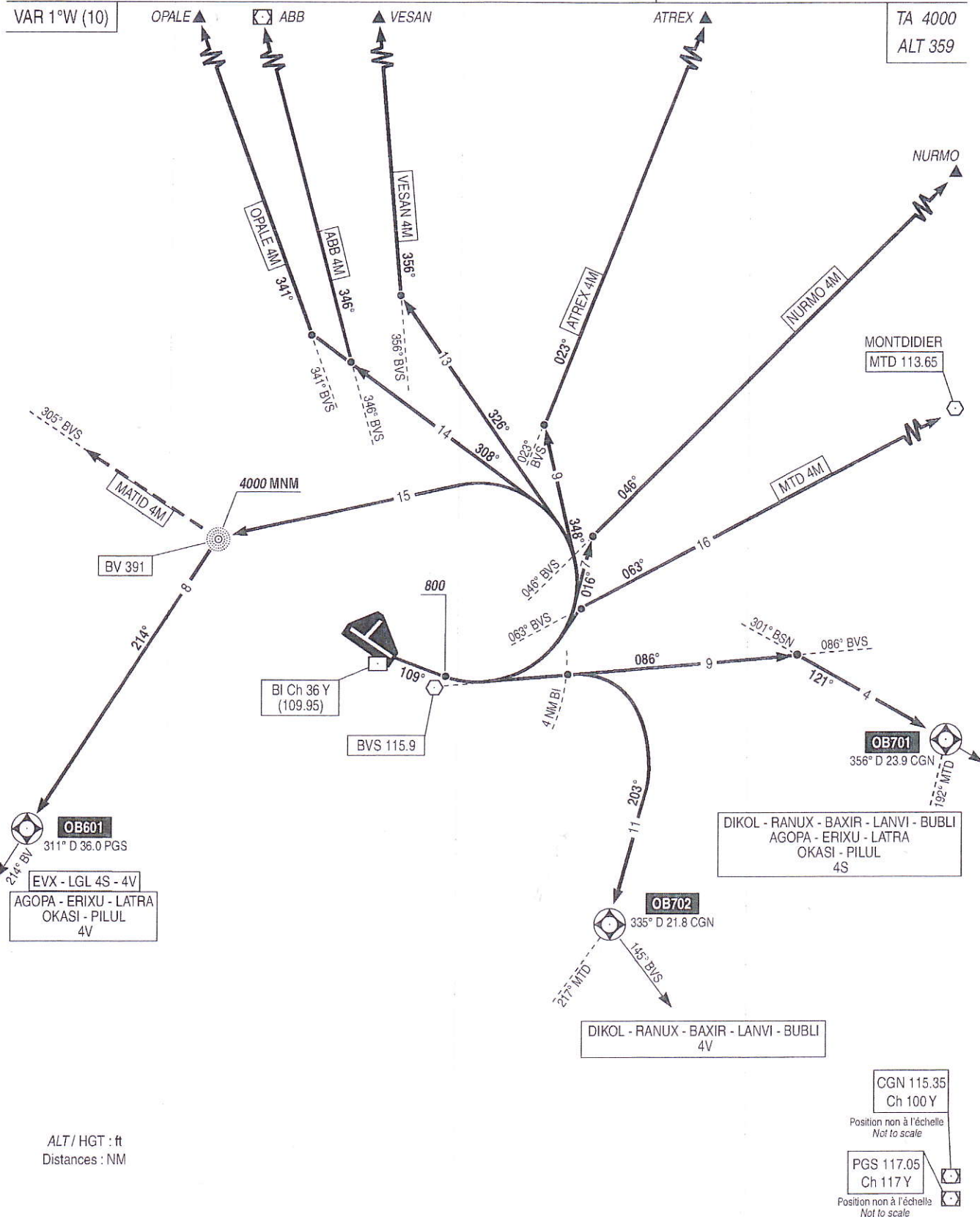
Lighting aids :

LIH APCH line RWY 12/30
LIH RWY 12 / 30

BEAUVAIS TILLE
Procédures moindre bruit et départs initiaux RWY 12
Noise abatement procedures and initial departures RWY 12
(Protégés pour / Protected for CAT A, B, C, D)

ATIS BEAUVAIS 118.375 APP DE GAULLE Départ/Departure 124.350 131.2
APP BEAUVAIS Approche/Approach 119.9 133.375 126.575(s)
TWR BEAUVAIS Tour/Tower 121.4 (Voir/see AD2 LFPG COM 01)

← - - - ACFT à destination de LFOP seulement
Reserved for ACFT to LFOP only



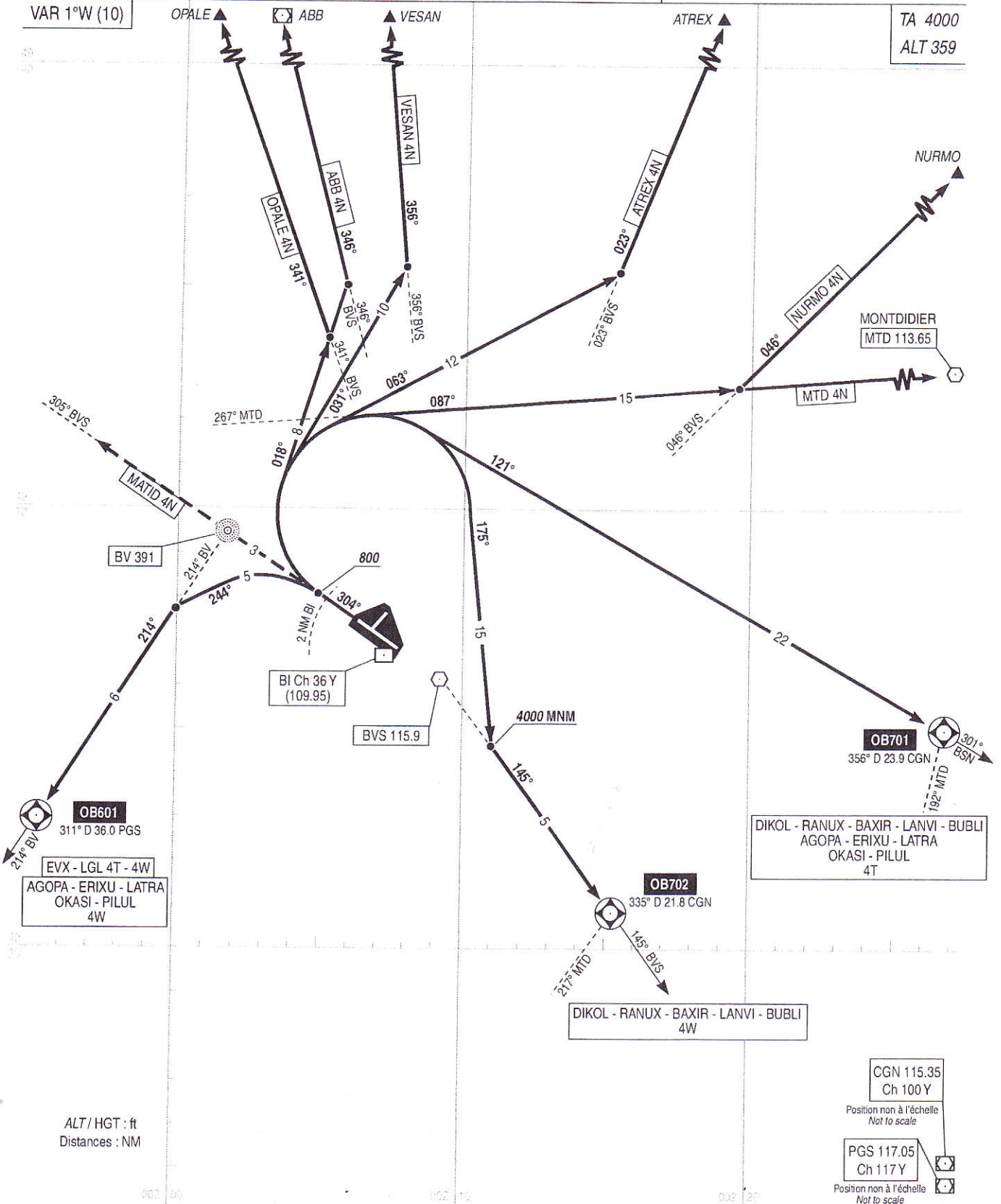
BEAUVAIS TILLE
Procédures moindre bruit et départs initiaux RWY 30
Noise abatement procedures and initial departures RWY 30
(Protégés pour / Protected for CAT A, B, C, D)

ATIS BEAUVAIS 118.375 APP DE GAULLE Départ/Departure 124.350 131.2
APP BEAUVAIS Approche/Approach 119.9 133.375 126.575(s)
TWR BEAUVAIS Tour/Tower 121.4 (Voir/see AD2 LFPG COM 01)

← - - - ACFT à destination de LFOP seulement
Reserved for ACFT to LFOP only

VAR 1°W (10)

TA 4000
ALT 359



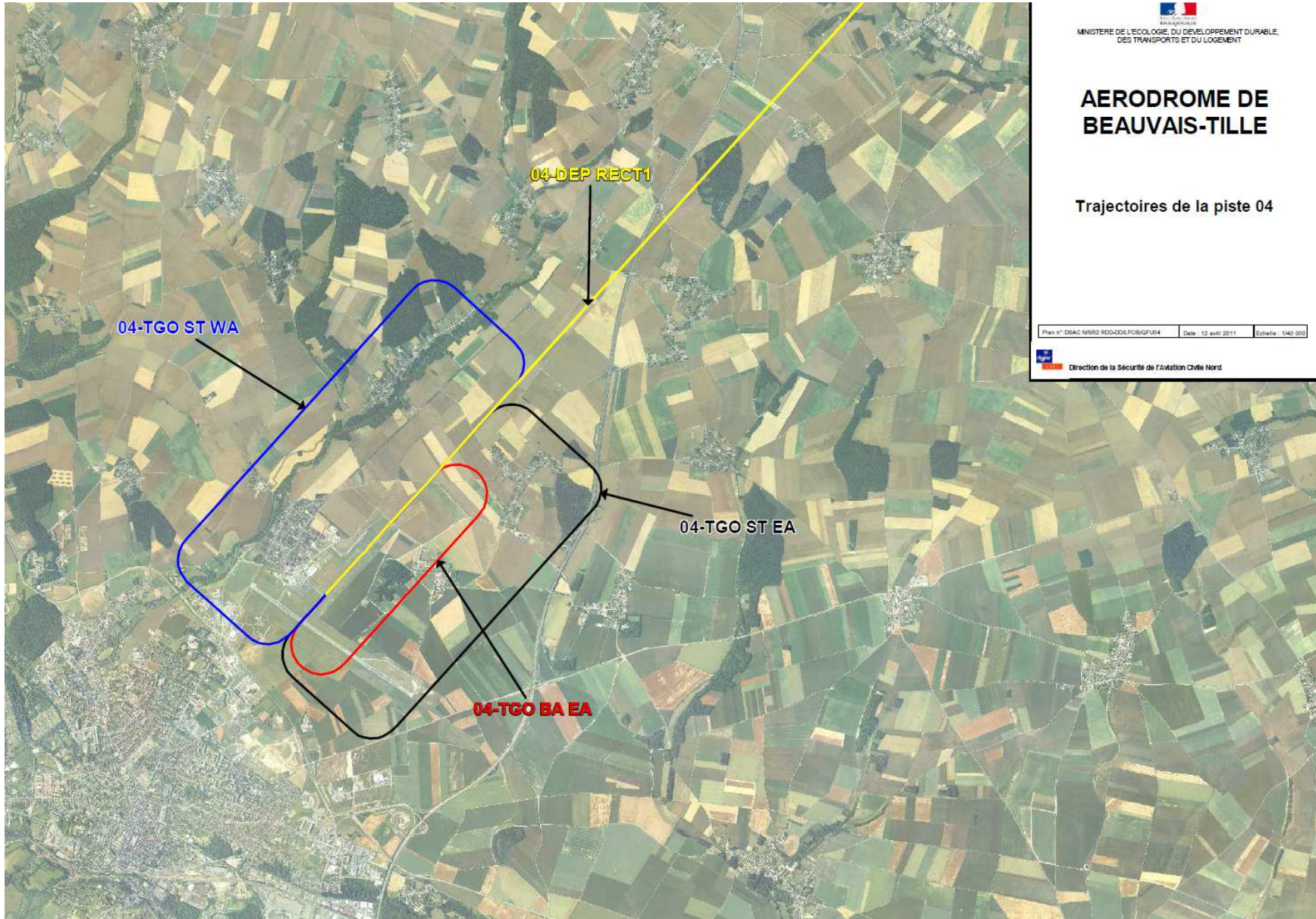
ALT / HGT : ft
Distances : NM

CGN 115.35
Ch 100 Y
Position non à l'échelle
Not to scale
PGS 117.05
Ch 117 Y
Position non à l'échelle
Not to scale

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES TRAJECTOIRES

- *Trajectoires de la piste 04*
- *Trajectoires approches et départs de la piste 12*
- *Trajectoires « tour de piste » de la piste 12*
- *Trajectoires de la piste 22*
- *Trajectoires approches et départs de la piste 30*
- *Trajectoires « tour de piste » de la piste 30*



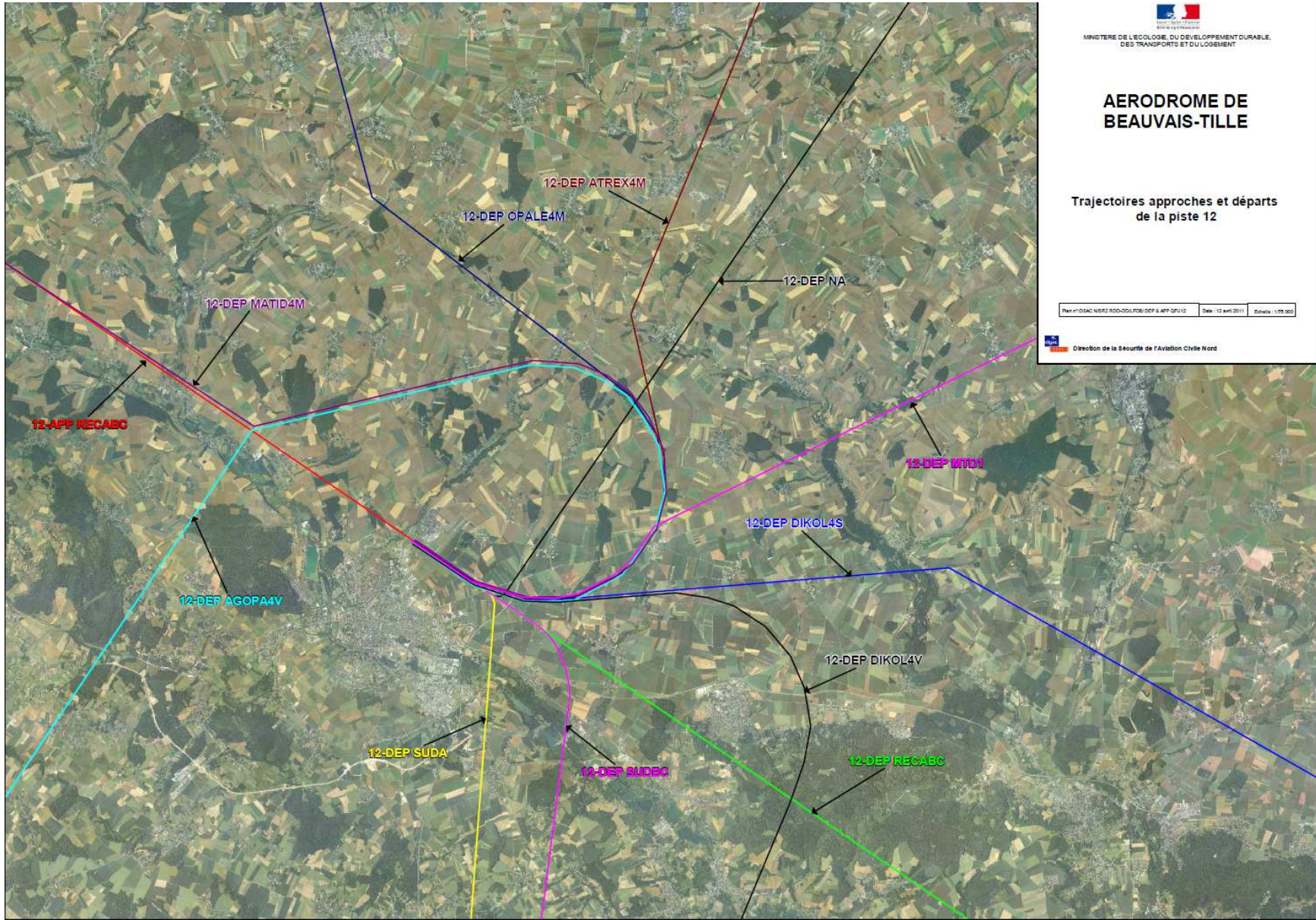
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

AERODROME DE BEAUVAIS-TILLE

Trajectoires de la piste 04

Plan n° DBAC NSR2 RDDDA FORM/04 Date : 12 avril 2011 Echelle : 1/40 000

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord



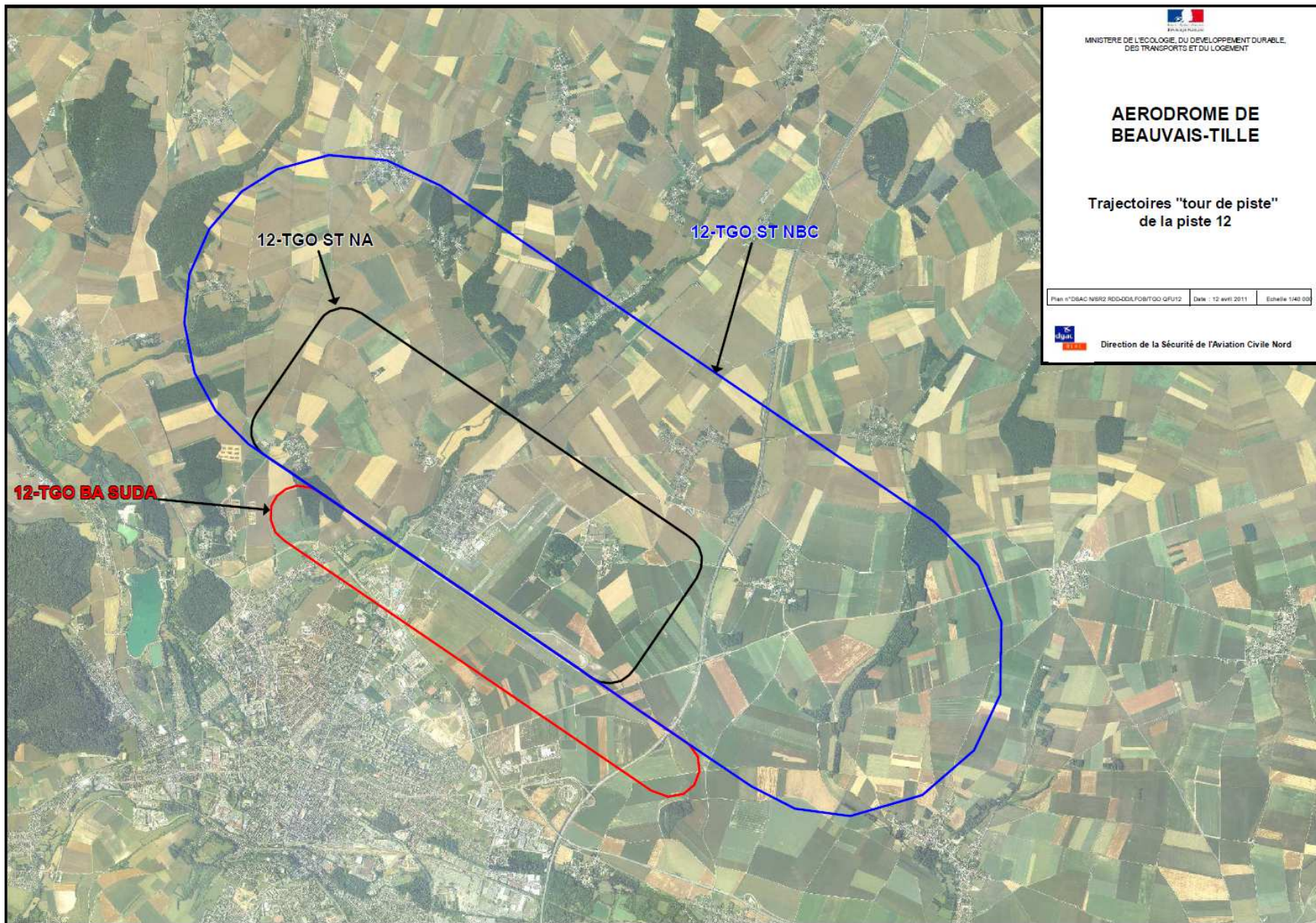
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

AERODROME DE BEAUVAIS-TILLE

Trajectoires approches et départs
de la piste 12

Plan n°OSAC NR02 R00-001/006/DEP & APP QP1/12 Date: 12 avril 2011 Echelle: 1/50 000

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

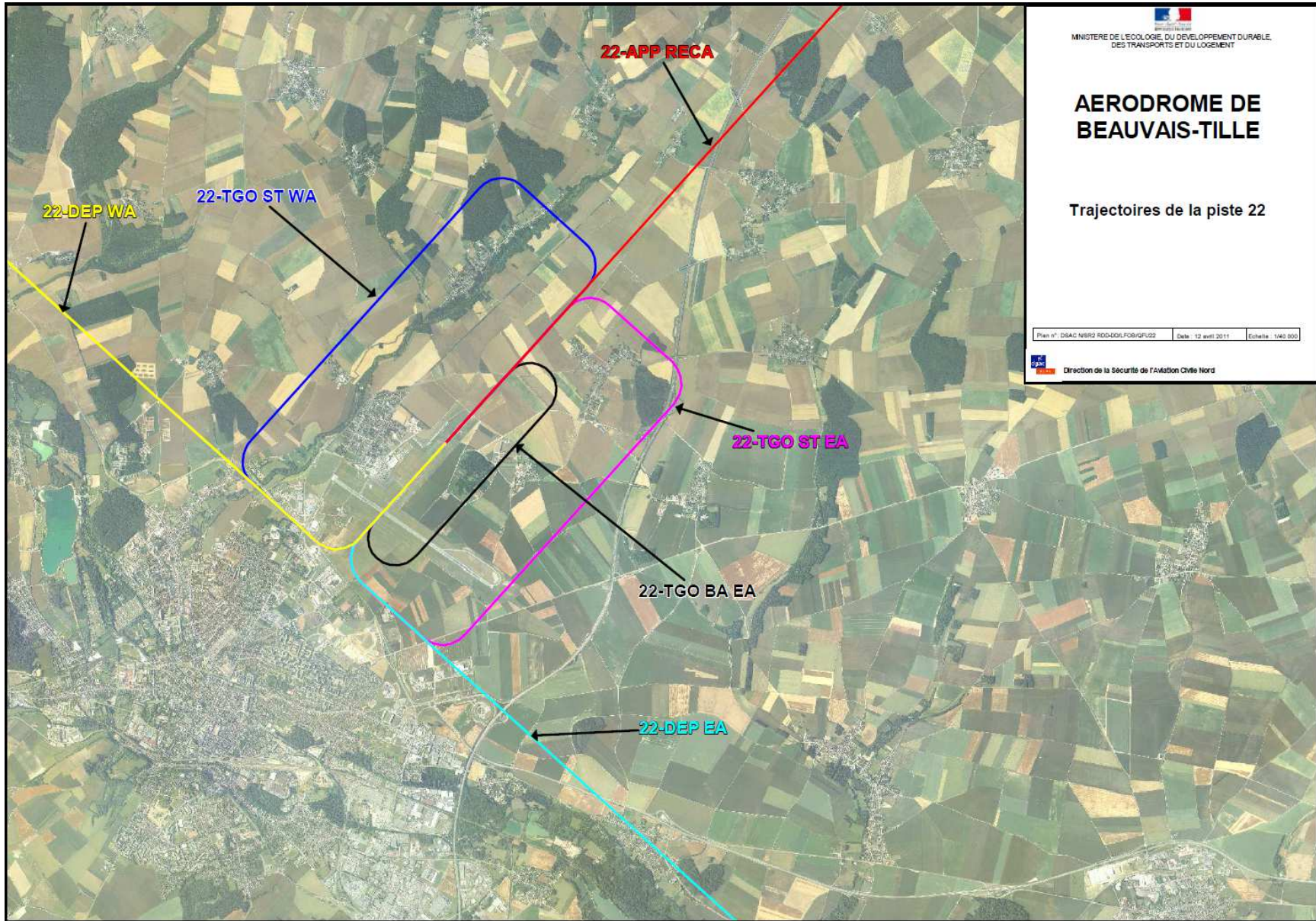
AERODROME DE BEAUVAIS-TILLE

Trajectoires "tour de piste"
de la piste 12

Plan n°DBAC NBR2 RD44DLF0BITGO GFU12 Date : 12 avril 2011 Echelle 1:40 000



Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord



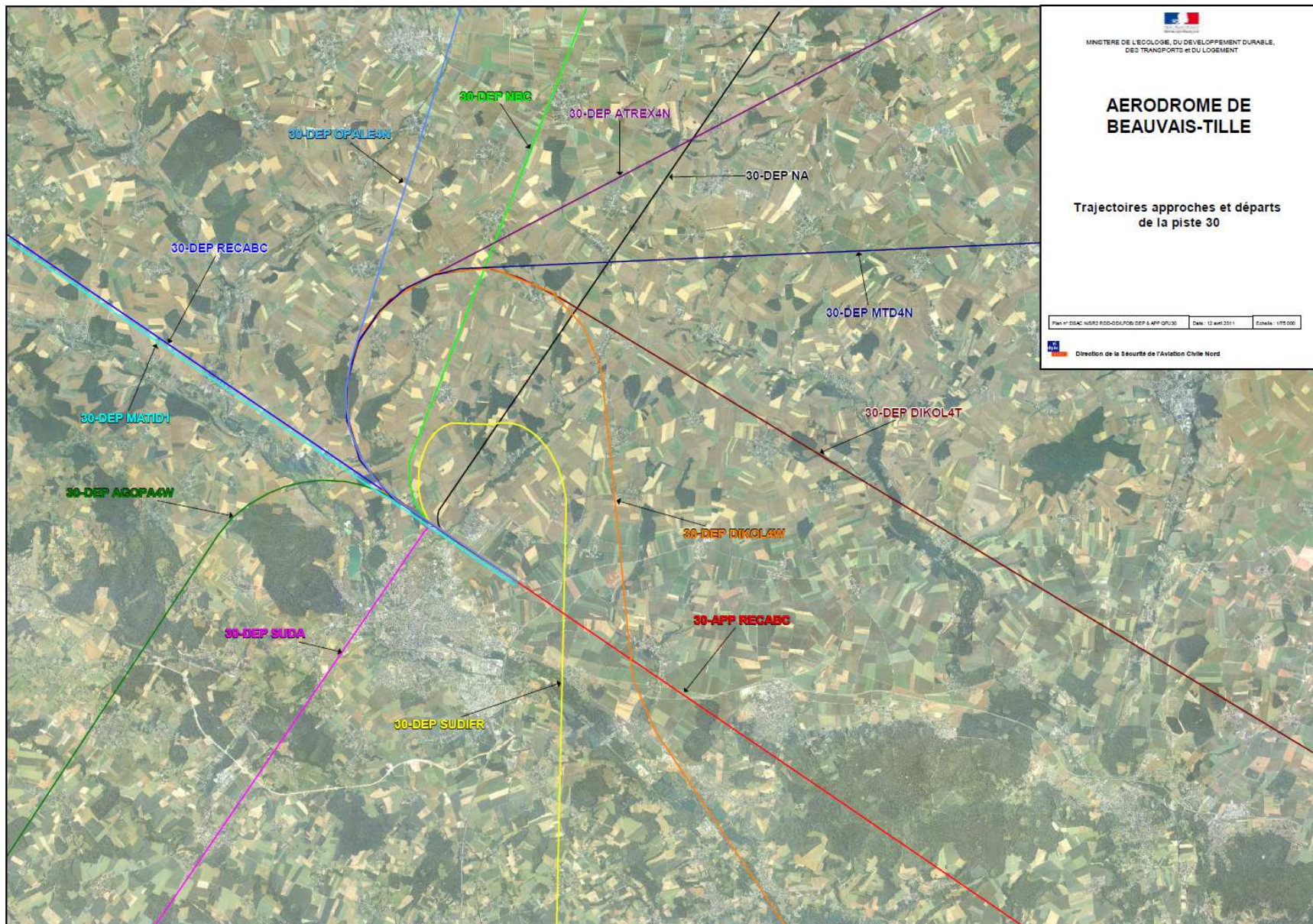
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

AERODROME DE BEAUVAIS-TILLE

Trajectoires de la piste 22

Plan n° DSAC NBRZ RDDGDLFORIGFU22 Date : 12 avril 2011 Echelle : 1/40 000

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

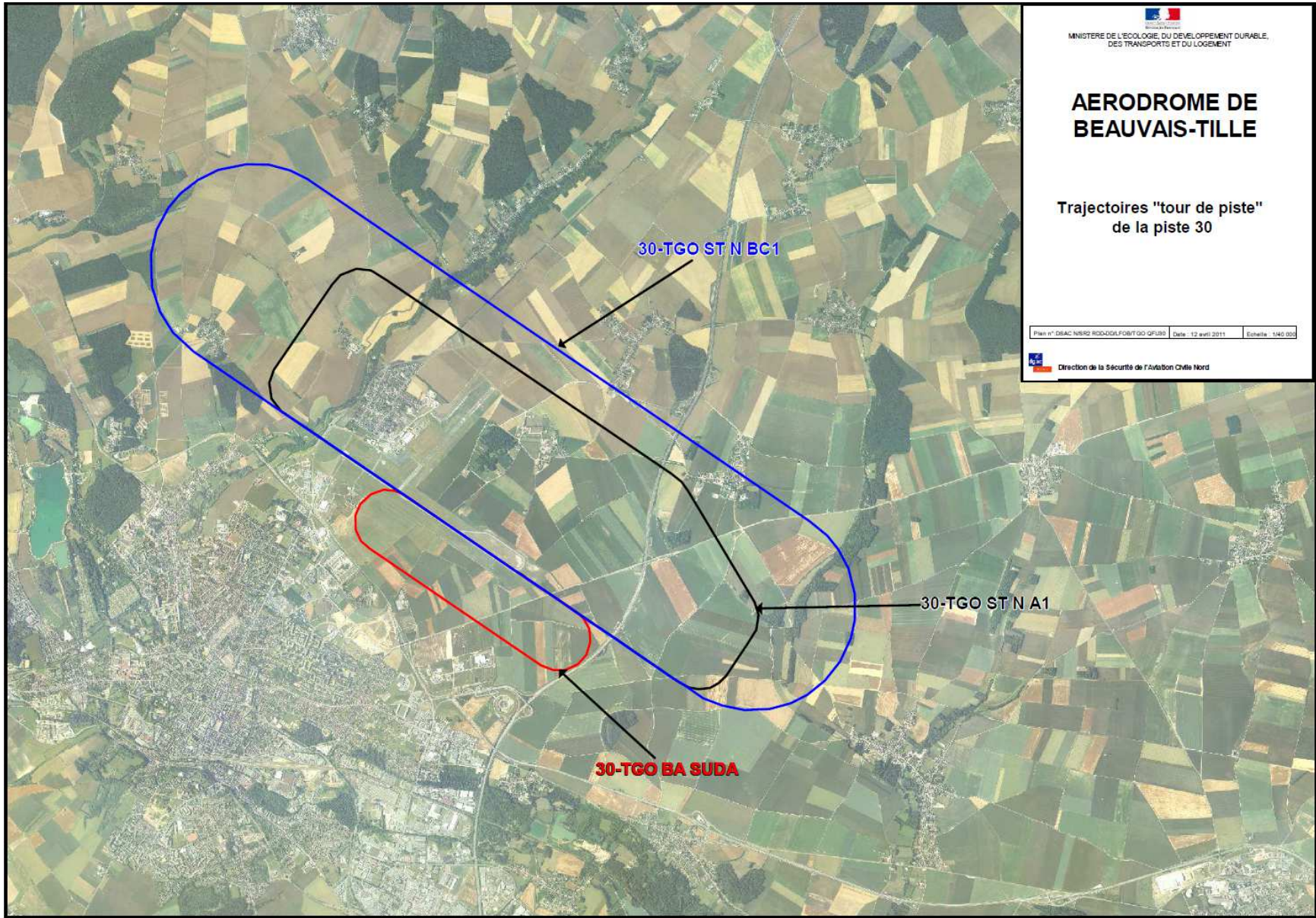
AERODROME DE BEAUVAIS-TILLE

Trajectoires approches et départs
de la piste 30

Plan n° DRAC N082 R0000L706/DEP & APP QF030 Date: 12 avril 2011 Echelle: 1/75 000



Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

AERODROME DE BEAUVAIS-TILLE

Trajectoires "tour de piste"
de la piste 30

Plan n° DEAC NBRZ R000GLFORBIT00 QFL90 Date : 12 avril 2011 Echelle : 1/40 000

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord

30-TGO ST N BC1

30-TGO ST N A1

30-TGO BA SUDA

ANNEXE 3

HYPOTHESE DE TRAFIC A L'HORIZON 2012

ANNEXE 4

*Arrêté préfectoral
approuvant
le
Plan de Gêne Sonore
de
Beauvais-Tillé*

Direction départementale
des territoires

Arrêté portant approbation du plan de gêne sonore de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

LE PREFET DE L'OISE
chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2011 relatif à la composition de la commission consultative d'aide aux riverains des aérodromes,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.571-66 à R.571-69, L.571-14 à L.571-16 et R.571-81 à R.571-84 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2011 portant composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2011 et du 25 novembre 2011 portant modification de la désignation des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2011 et du 25 novembre 2011 portant modification de la désignation des membres du comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais-Tillé;

Vu les délibérations des communes et établissements publics de coopération intercommunale consultés, concernés par le projet;

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative d'aide aux riverains en date du 6 octobre 2011;

Vu l'avis favorable émis par l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires en date du 9 décembre 2011;

Considérant que le plan de gêne sonore nécessite d'être établi sur la base du trafic estimé, des procédures de circulation aériennes applicables et des infrastructures qui seront en service dans l'année suivante, soit en 2012;

Sur proposition du Directeur départemental des Territoires de l'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le plan de gêne sonore de l'aérodrome de Beauvais-Tillé annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 :

Le plan de gêne sonore de l'aérodrome de Beauvais-Tillé comprend :

- un rapport de présentation,
- une carte à l'échelle 1/25000^{ème} faisant apparaître le tracé des limites des zones I, II, et III.

ARTICLE 3 :

Les zones du plan de gêne sonore de l'aérodrome de Beauvais-Tillé se définissent ainsi:

- la zone I située à l'intérieur de la courbe L_{den} 70,
- la zone II contenue entre la courbe L_{den} 70 et la courbe L_{den} 65,
- la zone III contenue entre la courbe L_{den} 65 et la courbe L_{den} 55.

ARTICLE 4 :

Le plan de gêne sonore concerne le territoire des communes suivantes : Beauvais, Fouquerolles, Laversines, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Therdonne, Tillé et Troissereux. Il sera notifié aux maires des communes concernées ainsi qu'à la présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels, à la mairie de chacune des communes concernées, au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, à la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté fera l'objet d'une mention insérée, par les soins du Préfet, en caractères apparents, dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département de l'Oise. Il sera également affiché pendant un mois dans chacune des mairies concernées, au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi qu'en permanence dans les locaux de l'aérodrome.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le délégué régional Picardie de l'aviation civile Nord, le Directeur départemental des territoires, l'exploitant de l'aérodrome de Beauvais-Tillé, les maires des communes de Beauvais, Fouquerolles, Laversines, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Therdonne, Tillé et Troissereux, la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 28 DEC. 2011



Nicolas DESFORGES

ANNEXE 5

LISTE DES TEXTES REGLEMENTAIRES

LISTE DES TEXTES REGLEMENTAIRES « PGS »

- **Code Général des Impôts, article 1609 quatervicies A ;**
- **Code de l'Environnement, art. L571-14 à L571-16 ;**
- **Code de l'Environnement, art. R571-66 à R571-69 ;**
- **Code de l'Environnement, art. R571-81 à R571-84 (Commission Consultative d'aide aux riverains) ;**
- **Code de l'Environnement, art. R571-85 à R571-90 ;**
- **Décret n° 2004-1426 du 23 décembre 2004** pris pour l'application du III de l'article 1609 quatervicies A du Code Général des Impôts relatif au tarif de la taxe sur les nuisances sonores aériennes ;
- **Arrêté du 23 décembre 2004** relatif à la classification acoustique des aéronefs à prendre en compte pour le calcul de la taxe sur les nuisances sonores aériennes ;
- **Arrêté du 26 décembre 2007** fixant le tarif de la taxe sur les nuisances sonores aériennes applicable sur chaque aéroport mentionné au IV de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts ;
- **Arrêté du 30 décembre 2010** modifiant pour ce qui concerne l'aéroport de Beauvais-tillé l'arrêté du 26 décembre 2007 ci-dessus ;
- **Arrêté du 23 février 2011** relatif au plafond du montant des prestations à prendre en considération en application du II de l'article R571-87 du Code de l'Environnement ;
- **Arrêté du 21 mars 2011** relatif à la composition de la commission consultative d'aide aux riverains des aéroports.

ANNEXE 6

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ACNUSA	Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires
APP	Approche
APPEB	Avant-Projet de Plan d'Exposition au Bruit
CCE	Commission Consultative de l'Environnement
CCAR	Commission Consultative d'Aide aux Riverains
dB(A)	Décibel pondéré « A »
DEP	Départ
DSAC	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPNdB	Effective Perceived Noise Décibel
IFR	Règles de vol aux instruments
IGN	Institut Géographique National
ILS	Instrument Landing System (système d'atterrissage aux instruments)
INM	Integrated Noise Model
IP	Indice Psophique
LDEN	Indice Lden (Level/day/evening/night)
LFOB	Indicateur d'emplacement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PGS	Plan de Gène Sonore
PLU	Plan Local d'Urbanisme
QFU	Direction magnétique de la piste
RWY	Runway (piste)
TGO	Touch and Go : Tour de piste
SIG	Système d'Information Géographique
VAC	Carte d'approche et d'atterrissage à vue
VFR	Règles de vol à vue